

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions\Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
See herein for bid submission
instructions/
Voir la présente pour les
instructions sur la presentation

d→une soumission NA

Manitoba

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada -Western Region Victory Building/Édifice Victory Room 310/pièce 310 269 Main Street/269 rue Main Winnipeg Manitoba R3C 1B3

Title - Sujet Meeting Room Char Meeting Room Chairs	nirs				
Solicitation No N° de l'invitation			Amendment No N° modif.		
EP922-211872/A		003			
Client Reference No N° de réf	érence du client	Date			
CFIA EP922-211872		2021-01-13			
GETS Reference No N° de réf	érence de SEAG				
PW-\$WPG-015-11139					
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No.	N° VME		
WPG-0-43169 (015)					
Solicitation Closes - at - à 02:00 PM on - le 2021-01-19	L'invitation prer Central Standard Time Heure Normale du Cer	CST	,		
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination:	✓ Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adress	er toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur		
Klassen, Chaz			wpg015		
Telephone No N° de téléphon	е	FAX	No N° de FAX		
(204) 297-6920 ()		(204	983-7796		
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)
Signature Date

Delivery Offered - Livraison proposée



Cet amendement 003 est soulevé pour répondre aux questions suivantes en ce qui concerne l'invitation # EP922-211872 comme suit:

Supprimer: le document d'appel d'offres dans son intégralité. Insérer:



Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

R	FI	П	IR	N	B	n	5	T	n	•

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

See Section 2.2	
Voir Section 2.2	

Solicitation No. - N° de la

STANDARD REQUEST FOR BID INVITATION À SOUMISSIONNER - STANDARD

The Bidder offers to provide to Canada the goods, services or both listed in the bid solicitation in accordance with the conditions set out in the bid solicitation and the prices set out in the bid.

This bid solicitation is issued in accordance with the conditions of the Supply Arrangement E60PQ-120001/G.

Le soumissionnaire offre de fournir au Canada les biens, services ou les deux énumérés dans la demande de soumissions aux conditions prévues dans la demande de soumissions et aux prix indiqués dans la soumission.

Cette demande de soumissions est émise conformément aux conditions de l'arrangement en matière d'approvisionnement E60PQ-120001/G.

Amendment No. - N° de

demande	modification
12345-1234567	
Solicitation closes – La demande prend fin :	File No N° de dossier
at – à Janvier 19 2021	
on – le 14:00	
See Section 2.3 Voir Section 2.3	

	Page/ _ N° de page		
Date of Solicitation – Date	e de la demande		
Decembre 31 2020			
Address inquiries to – Adresser toute demande de			
renseignement à :			
See Section 6, Article 6. Voir Section 6, Article 6.			
Destination			
See Annex B Voir Annexe B			

No of

Instructions:

Municipal taxes are not applicable.

Unless otherwise specified in the bid solicitation, all prices quoted must be net prices in Canadians funds including Canadian customs duties, excise taxes, must be FOB, including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount for Applicable Taxes is to be shown as a separate item.

Instructions:

Les taxes municipales ne s'appliquent pas.

Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, tous les prix indiqués doivent être des prix nets, en dollars canadiens, comprenant les droits de douane canadiens, la taxe d'accise et doivent être FAB, y compris tous frais de livraison à la (aux) destination(s) indiqué(s). Le montant des taxes applicables doit apparaître séparément.

Supplier Name and Address – Nom et adresse du fournisseur
Telephone No N° de téléphone
Facsimile No N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of supplier (type or print)
(type or print)
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'impression)
Signature : Date :



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
1.1	Exigences relatives à la sécurité	4
1.2	Besoin	4
1.3	GÉNÉRAL OU STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT AUPRÈS DES ENTREPRISES AUTOCHTONES (SAEA)	4
1.4	CONTENU CANADIEN	4
1.5	COMPTE RENDU	4
1.6	Service Connexion postel	4
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	5
2.1	Instructions, clauses et conditions uniformisées	5
2.2	Présentation des soumissions	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.4	PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	6
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	8
4.1	Procédures d'évaluation	8
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	8
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	9
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	12
6.1	Exigences relatives à la sécurité	12
6.2	Besoin	12
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	12
6.4	Durée du contrat	13
6.5	RESPONSABLES	14
6.6	PAIEMENT	15
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	15
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	15
6.9	LOIS APPLICABLES	
6.10	Ordre de priorité des documents	
6.11	ACCÈS AUX INSTALLATIONS ET À L'ÉQUIPEMENT	16
6.12	Installations du Canada pour accueillir la livraison	
6.13	FINITIONS STANDARD	
6.14	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	17
ANNEX	E A	18

Id de l'acheteur - Buyer ID XXXXX N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a aucune exigence en matière de sécurité avec ce besoin.

L'entrepreneur peut être accompagné, il n'est pas nécessaire de détenir une cote de sécurité.

1.2 Besoin

La présente demande de soumissions est émise conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour les fauteuils de bureau pour les fournisseurs qui font partie de la série d'AMA émise par TPSGC sous le numéro E60PQ-120001 / PQ. Les termes et conditions de l'AMA du fournisseur s'appliquent à cette sollicitation et en font partie intégrante. Les soumissionnaires qui soumettent une offre acceptent d'être liés par ces modalités et conditions ainsi que les modalités et conditions de la présente demande de soumissions

Ce besoin est détaillé dans l'annexe A des clauses du contrat subséquent.

1.3 Général ou Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA)

Ce besoin est (la case cochée s'applique):

Marchés générals

1.4 Contenu canadien

Ce besoin est limité aux produits canadiens.

1.5 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.6 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

File No. - N° du dossier xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 120 jours

Le paragraphe 3.a) de l'article 01, Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003 incorporées ci-haut par renvoi, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

a. au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA), le soumissionnaire a déjà fourni une liste complète des noms, tel qu'exigé en vertu de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u>. Pendant ce processus d'approvisionnement, le soumissionnaire doit immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms.

2.2 Présentation des soumissions

1. Connexion postel

Les soumissions peuvent être soumises en utilisant le <u>service de connexion postel</u> fourni par la société Postes Canada.

TPSGC, Région de la capitale nationale: Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant la courriel suivante :

TPSGC.RODGAGM-WRABMM.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

OU

Chaz.klassen@pwgsc.gc.ca

Remarque: Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003 ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un

Id de l'acheteur - Buyer ID XXXXX N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 3 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada <u>Achats et ventes</u>, sous le titre « <u>Processus de contestation des</u> <u>soumissions et mécanismes de recours</u> », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des délais stricts sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

Id de l'acheteur - Buyer ID XXXXX N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

• Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III : Attestations

Section IV : Renseignements supplémentaires

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations et Renseignements supplémentaires

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

File No. - N° du dossier XXXXX.XXXXXX-XXXXXX

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- c) Contenu canadien: L'équipe d'évaluation déterminera d'abord s'il y a deux soumissions ou plus qui proposent des produits désignés comme contenu canadien dans chacune des AMA des soumissionnaires pour les fauteuils de bureau. Dans ce cas, l'évaluation sera limitée à ces soumissions; sinon, toutes les soumissions seront évaluées. Si certaines des offres avec des produits à contenu canadien sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux offres recevables avec des produits à contenu canadien, l'évaluation se poursuivra parmi ces soumissions avec des produits à contenu canadien. Si toutes les soumissions avec des produits à contenu canadien sont déclarées non recevables par la suite, ou sont retirées, toutes les autres offres reçues seront évaluées.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Critères techniques obligatoires (CTO)				
Critères #				
СТО 1	Le soumissionnaire doit offrir des produits qui ont réussi tous les tests décrits à l'annexe A de l'arrangement en matière d'approvisionnement de fauteuils de bureau E60PQ-120001 et à l'annexe A de la présente demande de soumissions, le cas échéant. Les produits doivent être conformité à toutes les exigences obligatoires des spécifications, telles qu'identifiées à l'annexe «A», Chair Builder			

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* A0220T (2014-06-26) Évaluation du prix-soumission

4.2 Méthode de sélection

Clause du Guide des CCUA A0069T (2007-05-25) Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - Attestations additionnelles

Des vérifications d'intégrité ont été effectuées sur chaque fournisseur au moment de l'émission de leur arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) respectif. En soumettant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions énoncées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission des instructions uniformisées énumérées cidessus.

5.1.2 Conformité du produit

En soumettant une soumission, le soumissionnaire atteste que toutes les marchandises proposées sont conformes et continueront de se conformer tout au long de la période du contrat, aux exigences détaillées à l'annexe A et aux spécifications de la série d'AMA émise par TPSGC avec le numéro E60PQ-120001/PQ.

5.1.3 Maintien des certifications

Le soumissionnaire atteste qu'en soumettant une soumission en réponse à cette demande de soumissions, le soumissionnaire et tout membre du soumissionnaire si le soumissionnaire est une coentreprise, continue de se conformer à toutes les attestations soumises avec son arrangement pour se qualifier dans le cadre du série d'AMA publiée par TPSGC sous le numéro E60PQ-120001/PQ.

5.1.4 Définition du contenu canadien

Clause du Guide des CCUA A3050T (2020-07-01), Définition du contenu canadien

5.1.4.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

File No. - N° du dossier xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

Le soumissionnaire atteste que:

() le ou les produits offerts sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.2 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contra

5.2.2.1 Attestation des prix

- 1. Cette certification s'applique aux exigences concurrentielles et non concurrentielles lorsque le prix total évalué de la soumission est de 50 000,00 \$ ou plus et que la soumission est la seule soumission recevable.
 - a. Attestation des prix fournisseurs établis au Canada (autres que les agences et détaillants)

Le soumissionnaire atteste que le prix proposé

- n'est pas supérieur au plus bas prix demandé à tout autre client, y compris au meilleur client du soumissionnaire, pour une qualité et une quantité semblables de biens, de services ou les deux;
- ii. ne comprend aucun élément de bénéfice sur la vente qui soit supérieur à celui que le soumissionnaire réalise normalement sur la vente de biens, de services ou les deux de qualité et de quantité semblables; et
- iii. ne comprend aucune disposition prévoyant des escomptes à des vendeurs.
- b. Attestation des prix agents et détaillants canadiens

Id de l'acheteur - Buyer ID XXXXX N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le soumissionnaire atteste que le prix proposé

- n'est pas supérieur au plus bas prix demandé à tout autre client, y compris au meilleur client du soumissionnaire, pour une qualité et une quantité semblables de biens, de services ou les deux; et
- ii. ne comprend aucun élément de bénéfice sur la vente qui soit supérieur à celui que le soumissionnaire réalise normalement sur la vente de biens, de services ou les deux de qualité et de quantité semblables.

File No. - N° du dossier XXXXX.XXXXX-XXXXXX

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

L'entrepreneur peut être accompagné; il n'est pas nécessaire de détenir une cote de sécurité. (Instruction aux UD: utilisez cette clause lorsque l'entrepreneur n'a besoin que d'un accompagnateur pour exécuter les tâches du contrat.)

Les membres du personnel de l'entrepreneur NE PEUVENT PAS ACCÉDER AUX LIEUX DE TRAVAIL NI RÉALISER LES TRAVAUX si des renseignements ou des biens PROTÉGÉS ou CLASSIFIÉS s'y trouvent, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un représentant du ministère ou de l'organisme pour lequel les travaux sont réalisés.

6.2 Besoin

6.2.1 L'entrepreneur doit fournir des fauteuils de bureau conformément au besoin de l'annexe A.

Le présent contrat est émis contre l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour les fauteuils de bureau pour fournisseurs qui font partie de la série d'AMA émise par TPSGC sous le numéro E60PQ-120001 / PQ. Les termes et conditions de l'AMA du fournisseur s'appliquent au présent contrat et en font partie intégrante.

6.2.2	Ce hesoin	est (la	Case	cochée	s'applique)	١
0.2.2	CE DESCIII	CSL Ha	case	COCHEE	5 applique	,

	Marchés	general
_	, iviai ciico	Berrera

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 09, Garantie, est modifié comme suit :

Au paragraphe 1:

Supprimé : « La période de garantie sera de 12 mois. »

Inséré: « La période de garantie sera de 10 ans, à l'exception des composants

réglables, qui auront une garantie de 5 ans. »

Au paragraphe 2:

Supprimé: En entier

File No. - N° du dossier xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

Inséré: Comme suit:

« 2. L'entrepreneur doit payer les frais de transport associés au renvoi de l'ouvrage ou de toute partie de l'ouvrage aux locaux de l'entrepreneur pour remplacement, réparation ou rectification. L'entrepreneur doit également payer les frais de transport associés au renvoi de l'ouvrage ou de toute partie de l'ouvrage qui est remplacé ou rectifié au lieu de livraison précisé dans le contrat ou à un autre endroit désigné par le Canada. Cependant, si le Canada est d'avis qu'un tel déplacement n'est pas pratique, l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où l'ouvrage se trouve. Dans ce cas, l'entrepreneur doit assumer tous les coûts (y compris les frais de déplacement et de subsistance) qui en découlent. Le Canada ne remboursera aucun de ces coûts. »

Toutes les autres dispositions de l'article Garantie demeureront en vigueur.

Section 16 - Intérêt sur les comptes en souffrance

Cette disposition ne s'applique pas aux paiements effectués par carte de crédit au point de vente. Elle ne s'applique pas aux fournisseurs dont l'AMA ne contient aucune disposition relative au paiement par carte de crédit.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au jusqu'à l'achèvement et l'acceptation des travaux

6.4.2 Instructions de livraison

Si la livraison est requise: Les marchandises doivent être livrées DDP (Destination comme spécifié dans le contrat) Règles Incoterms®, taxes applicables en sus.

En plus de ce qui précède, l'entrepreneur doit décharger et déplacer les marchandises au(x) lieu(x) de livraison spécifié(s) dans le contrat.

6.4.3 Date de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison indiqué dans l'Annexe B

Le délai de livraison standard est compris entre 6 et 10 semaines pour la livraison et l'installation des meubles.

6.4.4 Lieu(x) de livraison et d'installation

La livraison et l'installation du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe B du contrat

Le chargé de projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation du chargé de projet.

N° de l'invitation - Solicitation No. XXXXX-XXXXXX/X $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de réf. du client - Client Ref. No. XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID XXXXX $\ensuremath{\mathsf{N}^\circ}$ CCC / CCC No./ $\ensuremath{\mathsf{N}^\circ}$ VME - FMS

File No. - N° du dossier xxxxx.XXXXX-XXXXXX

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Chaz Klassen

Titre : Spécialiste d'approvisionnement

Département : Services publics et Approvisionnement Canada

Téléphone: 204-297-6920

Courriel: chaz.klassen@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux ou

6.5.2

6.5.3

dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.
Chargé de projet
Le chargé de projet pour le contrat est : [À compléter lors de l'attribution du contrat]
Nom : Titre : Organisation : Adresse :
Téléphone : Courriel :
Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés, conformément au contrat, qui comprend des dispositions lui permettant d'autoriser la livraison et l'installation. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. Les questions techniques peuvent être discutées avec le chargé de projet, mais le chargé de projet n'a pas le pouvoir d'autoriser des changements à la portée des travaux. Les modifications de la portée des travaux ne peuvent être apportées que par une modification du contrat émise par l'autorité contractante.
Le chargé de projet doit aussi s'assurer que les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site respectent le délai accordé au fournisseur pour aller livrer et installer le mobilier au site selon le calendrier principal de l'entrepreneur général (un représentant du Canada, ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada)
Représentant de l'entrepreneur
Le représentant de l'entrepreneur pour le contrat est : (à compléter lors de l'attribution du contrat)
Nom : Titre :
Téléphone : Courriel :

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme dans l'annexe B, selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Méthode de Paiement

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12) Paiement unique

6.6.3 Clauses du Guide des CCUA

Clause du *Guide des CCUA* C0100C (2010-01-11) Vérification discrétionnaire des comptes - biens et(ou) services commerciaux

6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat

Le Canada peut payer les factures par carte de crédit si l'AMA de l'entrepreneur indique l'acceptation d'un tel paiement. Veuillez-vous référer à l'AMA du fournisseur.

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

 a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

A moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Comme indiqué dans l'article «Lois applicables» de la partie 6A de l'AMA.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) Les articles de l'entente de l'AMA E60PQ 120001;
- (b) Les articles de cette entente;
- c) les Conditions générales : biens (complexité moyenne) 2010A (2020-05-28)
- d) Annexe A, Besoin;
- e) Annexe B, Base de Paiement
- f) Annexe C, spécifications supplémentaires relatives aux certifications associées au produit non disponible;

g)	la soumission de l'entrepreneur en date du _	(inscrire la date de la soumission)
	(si la soumission a été clarifiée ou modifiée, i	insérer au moment de l'attribution du contrat
	: « clarifiée le » ou « , modifiée le	» et inscrire la ou les dates des
	clarifications ou modifications).	

6.11 Accès aux installations et à l'équipement

Les installations, l'équipement, les documents et le personnel du Canada ne sont pas automatiquement à la disposition de l'entrepreneur. Si ce dernier doit accéder aux locaux, aux systèmes informatiques (réseau de microordinateurs), à locaux de travail, aux téléphones, aux terminaux, aux documents et au personnel du Canada dans l'exécution des travaux, il devra en informer l'autorité contractante en temps opportun. Si la demande d'accès est approuvée par le Canada et que des arrangements sont pris pour que l'entrepreneur ait accès, l'entrepreneur, ses sous-traitants, ses agents et ses employés doivent se conformer à toutes les conditions applicables du lieu de travail. De plus, l'entrepreneur doit s'assurer que les installations et l'équipement sont uniquement utilisés aux fins d'exécution du contrat.

6.12 Installations du Canada pour accueillir la livraison

Les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site sont tenus de se conformer aux plans de santé et sécurité établis pour le site, et à toute loi en vigueur dans la province ou le territoire où les travaux sont exécutés.

Pendant la période du contrat, un représentant du Canada ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada peuvent demander la liste des employés et des sous-traitants ayant besoin d'accéder au site pour exécuter les travaux, ainsi que leur cote de sécurité. L'information doit être communiquée dans le délai prescrit pour veiller à ce que la fourniture, la livraison et l'installation du mobilier soient en conformité avec le calendrier principal.

6.13 Finitions standard

L'utilisateur désigné (UD) va consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les éléments de finition offerts.

Dans les dix jours ouvrables suivant l'octroi du contrat, l'autorité contractante enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le choix d'éléments de finition du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe A.

Id de l'acheteur - Buyer ID XXXXX N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'entrepreneur livrera les produits correspondant au choix d'éléments de finition du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada.

6.14 Clauses du Guide des CCUA

Clauses du *Guide des CCUA* A3060C (2018-05-12), Attestation du contenu canadien Clause du Guide des CCUA <u>B7500C</u> (2006-06-16), Marchandises excédentaires Clause du Guide des CCUA <u>A9068C</u> (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement

Clause du Guide des CCUA <u>B4003T</u> (2011-05-16), Office des normes générales du Canada - normes

Clause du Guide des CCUA <u>B6802C</u> (2007-11-30), Biens de l'État Clause du Guide des CCUA <u>G1005C</u> (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID XXXXX N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A

BESOIN

Chaise 1: Fauteuil rotatif CFIA – 7V Conférence Quantité : 74



	Critères	Critères de selection						
Α	Appui-tête	■ Non □ Oui	■ Non □ Oui □ Aucune préférence					
В	Hauteur du dossier		l'intérieur d'une plage allant de 450mm (17,7 po) à = Au moins 660 mm (26 po). Frence	660 mm (26 po).				
В	Préférence(s) de style de dossier	■ Aucune préfé	rence	Note: Le style représente la forme générale, mais le design peut varier.				
С	Soutien lombaire	allant de 150 mi l'assise (hauteu	□ Réglable = D'au moins 50 mm (2 po) à l'intérieur d'une plage allant de 150 mm (5,9 po) à 250 mm (9,8 po) au-dessus de l'assise (hauteur). □ Haut/bas □ Intérieur/extérieur □ Intérieur/extérieur et haut/bas					
		■ Fixe = entre 150 mm (5,9 po) à 250 mm (9,8 po) au-dessus de le siège. □ Aucune préférence						
D	Accoudoir	■ Réglable	□ Hauteur = HAUTEUR: au moins 63 mm (2,5 pc à 289 mm (6,9 po à 11,4 po) □Hauteur et largeur = LARGEUR: au moins 75 m 493 mm (17 à 19,4 po). □ Hauteur, largeur et pivot = PIVOT: au moins 20 d'au moins 10° vers l'extérieur. □ Pivot	nm (3,0 po) comprise entre 443 mm et				
		■Fixe : À l'intér	ieur d'une plage allant de 200 mm à 250 mm (7,9 p	o à 9,8 po).				
		☐ Aucun (pas d	'accoudoirs)					
		□ Réglable: doit être réglable par intervalle d'au moins 50 mm (2,0 po) à l'intérieur d'une plage comprise entre 420 mm (16,5 po) et 460 mm (18,1 po).						
E	Profondeur du siège	■ Fixe	☐ Faible : De 380 mm (15,0 po) à 420 mm (16,5 ■ Moyenne : De plus de 420 mm (16,5 po) à 460 ☐ Importante : De plus de 460 mm (18,1 po).					
		☐ Aucune préfé	erence					
F	Largeur du	Standard rotatif	et tabouret rotatif pas moins de 450 mm (17,7 po)					

 $\ensuremath{\text{N}^\circ}$ de l'invitation - Solicitation No. XXXXX-XXXXXX/X N° de réf. du client - Client Ref. No. XXXXX-XXXXXX N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

File No. - N° du dossier xxxxx.XXXXX-XXXXXX XXXXX N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	siège	Fauteuil rotatif de grandes dimensions pas moins de 560 mm (22 po)						
	hauteur du siège	Fauteuil rotatif	■ Réglable	plus	tandard = inclure 417 mm (16,4 po) à 512 mm (20,2 po). ou aible = inclure 376 mm (14,8 po) ou moins à 439 mm (17,3 p			
G			□ Fixe =À l'intérieur d'une plage allant de 417 mm (16,4 po) à 512 mm (20,2 po).					
		Tabouret pivotant			périeur ou égal à 670 mm (27,5 po). re compris entre 580 mm (23 po) et 840 mm (33 po)			
Н	Mécanisme d'inclinaison	■ Inclinaison simultanée = Le siège et le dossier s'inclinent en même temps dans un mouvement simultané, selon un rapport supérieur à 1:1 de l'assise. □ Inclinaison solidaire = Le siège et le dossier s'inclinent en même temps (y compris au niveau du genou), selon un rapport de 1:1. □ Inclinaison indépendante = Les angles de l'assise et du dossier sont réglables de façon indépendante. □ Aucune preférence						
1	Mécanisme de verrouillage du siège	placé dans la posit ■ Positions multip	 □ Position de configuration = Le siège placée dans la position la plus horizontale possible et dossier placé dans la position la plus verticale possible. ■ Positions multiples = Position de configuration et autres positions de l'assise et du dossier. □ Aucune préférence 					
J	Roulettes	■ Tapis = pour de	s surfaces à moq	uette 🗆	☐ Surface dures = pour des surfaces dures			
L	Repose-pieds	avec tabourets rota	atif seulement					
		Le dossier	Tissu ■ F	ilet	☐ Autre :			
	Rembourrage	Siège ■	Γissu □ F	ilet	□ Autre :			
		☐ Aucune préférence						
	Critères supplémentaire s	Option 1 Les tissus doivent être nettoyables à l'eau de javel (veuillez indiquer la différence de coût entre le tissu nettoyable à l'eau de javel et le tissu standard par chaise)						

 $\begin{array}{l} \text{N}^{\circ} \text{ de l'invitation - Solicitation No.} \\ XXXXX-XXXXXXX/X \\ \text{N}^{\circ} \text{ de réf. du client - Client Ref. No.} \\ XXXXX-XXXXXXX \end{array}$

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID XXXXX N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Chaise 2: Fauteuil rotatif CFIA – 7VI Conférence Quantité : 30



	Critères	Critères de selection				
Α	Appui-tête	■ Non □ Oui	☐ Aucune préfé	erence		
В	Hauteur du dossier		Au moins 660 mm	ge allant de 450mm (17,7 po) à (26 po).	à 660 mm (26 po).	
В	Préférence(s) de style de dossier	■ Aucune préfér			Note: Le style représente la forme générale, mais le design peut varier.	
O	Soutien Iombaire		(5,9 po) à 250 mm	po) à l'intérieur d'une plage (9,8 po) au-dessus de	☐ Haut/bas ☐ Intérieur/extérieur ☐ Intérieur/extérieur et haut/bas	
	Tomballe			50 mm (9,8 po) au-dessus de l	le siège.	
		☐ Aucune préfér	ence			
D	Accoudoir	■ Réglable	à 289 mm (6,9 po à ■ Hauteur et large 493 mm (17 à 19,4	à 11,4 po) ur = LARGEUR: au moins 75 po). et pivot = PIVOT: au moins 2	oo) à l'intérieur d'une plage de 176 mm mm (3,0 po) comprise entre 443 mm et 20° vers l'intérieur et	
		☐ Fixe : À l'intéri	eur d'une plage alla	ant de 200 mm à 250 mm (7,9	po à 9,8 po).	
		☐ Aucun (pas d'a	accoudoirs)			
			être réglable par in 6,5 po) et 460 mm (0 po) à l'intérieur d'une plage comprise	
E	Profondeur du siège	☐ Faible : De 380 mm (15,0 po) à 420 mm (16,5 po). ■ Moyenne : De plus de 420 mm (16,5 po) à 460 mm (18,1 po). ☐ Importante : De plus de 460 mm (18,1 po).				
		☐ Aucune préférence				
F	Largeur du siège	Standard rotatif et tabouret rotatif pas moins de 450 mm (17,7 po) Fauteuil rotatif de grandes dimensions pas moins de 560 mm (22 po)				
G	hauteur du siège	Fauteuil rotatif ■ Réglable Standard = inclure 417 mm (16,4 po) à 512 mm (20,2 po). ou plus □ Faible = inclure 376 mm (14,8 po) ou moins à 439 mm (17,3 po).				

N° de l'invitation - Solicitation No. $XXXXX-XXXXXX/X \\ N° de réf. du client - Client Ref. No. \\ XXXXX-XXXXXX$

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID XXXXX N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

 \Box Fixe =À l'intérieur d'une plage allant de 417 mm (16,4 po) à 512 mm (20,2 po). **Tabouret** ☐ Fixe = doit être supérieur ou égal à 670 mm (27,5 po). ☐ Réglable = doit être compris entre 580 mm (23 po) et 840 mm (33 po) pivotant ■ Inclinaison simultanée = Le siège et le dossier s'inclinent en même temps dans un mouvement simultané, selon un rapport supérieur à 1:1 de l'assise. □ Inclinaison solidaire = Le siège et le dossier s'inclinent en même temps (y compris au niveau du Mécanisme н genou), selon un rapport de 1:1. d'inclinaison ☐ Inclinaison indépendante = Les angles de l'assise et du dossier sont réglables de façon indépendante. ☐ Aucune preférénce □ Position de configuration = Le siège placée dans la position la plus horizontale possible et dossier Mécanisme de placé dans la position la plus verticale possible. verrouillage du ■ Positions multiples = Position de configuration et autres positions de l'assise et du dossier. siège ☐ Aucune préférence Roulettes ■ Tapis = pour des surfaces à moquette □ Surface dures = pour des surfaces dures avec tabourets rotatif seulement Repose-pieds ■ Autre :__ Le dossier ■ Tissu ■ Filet Siège ■ Tissu ☐ Filet ■ Autre :_ Rembourrage ☐ Aucune préférence Critères Option 1 Les tissus doivent être nettoyables à l'eau de javel (veuillez indiquer la différence de coût entre supplémentaire le tissu nettoyable à l'eau de javel et le tissu standard par chaise)

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

- 1. Stratégie d'approvisionnement
- □ approvisionnement tout compris (ATP)
- 2. Produit et Prix

SOUS-CATEGORIE

Table 1: Résumé des fauteuils par sous-catégorie 1 (le soumissionnaire doit compléter le prix)

Section	on A - besoin de l'utilisateur dé	Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR				
Tableau	Titre	Qté (A)	fabrication/ séries/modél	Prix unitaire ferme (B)	total du produit (C)=(A)x(B)	
Chaise 1	Fauteuil rotatif	74		\$	\$	
Chaise 2	Fauteuil rotatif	30		\$	\$	
	Total des produits					

Tableau 2 – Livraison (Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation de mobilier.)

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ					Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
Nº du produit tiré du Tableau 1	Lieu	QTY	Date voulue** (A-M-J)	Heure voulue: Heures normales de travail ou En dehors des heures normales de travail*	Le fournisseur doit fournir et livrer comme indiqué ci- dessous**	Prix de lot ferme	Total calculé (Qté x Prix) \$
Chaise 1- Chaise 2	1111 – 57th Ave, NE Calgary, AB T2E 9B2	104	21-03-31	Heures normaux	(Y-M-D) (l'heure)	\$	\$

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. XXXXX-XXXXX/X \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. XXXXX-XXXXXX $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID XXXXX

 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5, annexe A de l'AMA	Total des livraisons :	\$
**Le chargé de projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation du chargé de projet.		

Table 3 - Installations du Canada où se fera la livraison

Installations du Canada où se fera la livraison					
Plateforme de chargement/lieu 1111 – 57th Ave, NE Calgary, AB T2E 9B2					
Plateforme Il n'y a pas de quai. Une porte de chargement au niveau du à l'arrière accueillera la livraison					
Ascenseur Non					
Porte	89 x 81"				
Monte-charge À la porte avant					
Autre (préciser) peut accueillir une remorque de 53 pieds					

Table 4 – Installation (Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation de mobilier.)

Table 4 – Installation (Le delai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et rinstallation de mobilier.)							
	Section A – BESOIN DE L'UT	Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR					
Nº du produit tiré du Tableau 1	Lieu	Date voulue** (A-M-J)	Heure voulue : Heures normales de travail ou En dehors des heures normales de travail*	Le fournisseur installera comme ci- dessous **	Prix de lot ferme	Total calculé (Qté x Prix)	
Chaise 1 – Chaise 2	1111 – 57th Ave, NE Calgary, AB T2E 9B2	104	21-03-31	(Y-M-D) (l'heure)	\$		
**Le chargé d faire avant la par le fourniss	nales de travail de 8 h à 17 h, confor e projet doit fournir au fournisseur date limite de l'installation, en tena seur. Le gouvernement du Canada so purnisseur choisirait d'aller de l'avar	Prix total de l'	installation : \$				

Table 5 - Évaluation de la soumission et total du contrat

1	Total ferme des produits (Tableau 1)	\$
2	Total ferme des livraisons (tableau 2)	\$
3	Total ferme des installations (Tableau 3)	\$
4	Prix évalué (soumission) total [À supprimer au moment de l'attribution du contrat]	\$
5	Prix du contrat :[applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]	\$
6	Taxes applicables : [applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]	\$
7	Coût estimatif total (8+9): [applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]	\$

^{*} Taxes applicables en sus.

Table 9 – Représentant autorisé du soumissionnaire

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. XXXXX-XXXXXX/X \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. XXXXX-XXXXXX N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID XXXXX

 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

1. Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat

Nom :

| Numéro de téléphone :
| Courriel :
| Numero du L'AMA
| NEA :